

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

A NOS LECTEURS.

L'*Echo Saumurois*, qui avait cessé de paraître pour donner place à l'*Echo de l'Ouest*, reparait aujourd'hui. Il rentre dans la lice avec son caractère d'autrefois, n'arborant aucun drapeau politique, ne faisant acception d'aucune opinion honnête, mais entendant être, en toutes circonstances, l'organe de la Religion et de la Liberté.

Comme autrefois, l'*Echo Saumurois* recevra avec plaisir, mais avec indépendance, les articles qu'on voudra bien lui communiquer, laissant à leurs auteurs la responsabilité des idées émises. Nous-même, à l'occasion, sur le ton le moins abstrait possible, nous traiterons les questions graves du jour.

Nous essaierons de fixer l'esprit et le cœur en les distrayant ; car, aujourd'hui, personne ne veut lire d'ouvrages de longue haleine, surtout s'ils sont sérieux : on craint la fatigue et l'ennui. De plus, tout se précipite avec une telle rapidité qu'on n'a pas le temps de penser à une question.

Nous comptons sur les sympathies qui ne nous ont jamais manqué dans le passé, et nous ferons tous nos efforts pour les mériter à l'avenir. P. GODET.

L'*Echo Saumurois* paraîtra quotidiennement ; les abonnements souscrits à l'*Echo de l'Ouest* seront servis par l'*Echo Saumurois*.

L'ANNIVERSAIRE DU 4 SEPTEMBRE.

M. le ministre de l'intérieur a envoyé à tous les préfets une circulaire leur enjoignant d'interdire tous les banquets et toutes les manifestations qui avaient pour objet la célébration de l'anniversaire du 4 septembre. Cet acte de prudence et cette marque de bon goût déplaisent fort aux amateurs de toasts et de discours. Rien de plus naturel cependant, et une telle injonction devrait être inutile, s'il n'y avait pas en France des hommes qui mettent l'esprit de parti au-dessus du patriotisme.

Nous ne nous amuserons pas à démontrer que le coup d'Etat du 4 septembre fut un crime. Rappelons-nous seulement ce qui se passait ce jour-là, il y a deux ans.

Le Nord-Est de la France était envahi : plusieurs départements étaient occupés, qui ne devaient pas de longtemps voir de nouveau flotter le drapeau français. Les habitants de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne, fêteront-ils l'anniversaire de ce jour, sans se rappeler toutes les horreurs de l'invasion, sans se souvenir des uhlans partout répandus, des incendies, des fusillades, du défilé triomphal et insultant des vainqueurs ? Se réjouira-t-on à Strasbourg, à Nancy ou à Bazeilles ?

Le champ de bataille de Sedan était couvert de cadavres non encore ensevelis ; le reste de l'armée s'acheminait sous la garde d'une escorte prussienne vers le séjour assigné aux captifs. Croit-on que les prisonniers revenus d'Allemagne aient envie de célébrer cette fête, et n'auraient-ils pas le droit d'interrompre les orateurs des banquets en leur disant : « Vous seriez moins joyeux si vous aviez souffert ce que nous avons souffert, nous, pour avoir, dès le début, offert nos poitrines au feu de l'ennemi. »

Est-ce à Paris que l'on doit témoigner un chaleureux enthousiasme au retour de cette date funeste ? Que peut-on dire aux Parisiens, sinon ceci : « Vous avez renversé le gouvernement et chassé la représentation nationale pour imposer à la France la dictature de l'incapacité. Vous avez porté à l'Hôtel-de-Ville des avocats qui ont fait un pacte avec la victoire ou avec la mort, et qui se sont fait battre sans exposer une seule fois leur précieuse existence. Vous avez vu

les chefs de la Révolution se ruer à la curée des places et des honneurs. Vous avez lâché sur le pays tout entier une nuée de fonctionnaires improvisés, volontaires du pouvoir bien plus que du combat, orateurs éloquentes, mais fuyards intrépides. Rappelez-vous la joie anti-patriotique de ces préfets et sous-préfets du jour, de ces maires et adjoints, de ces administrateurs de toute sorte qui s'embrassaient en s'écriant que les Prussiens n'oseraient plus avancer, que la France allait se lever en masse et les écraser sans peine, que le seul mot de République mettrait en fuite les envahisseurs, que ni les généraux ni les gouvernants ne seraient plus incapables. Rappelez-vous ces démonstrations bruyantes qui insultaient à la douleur des bons citoyens, ces sottises bravales qui insultaient au bon sens. Est-ce là le souvenir que vous voulez réveiller dans tous les cœurs par des fêtes commémoratives, par des banquets et des harangues ? »

Quant aux départements du Midi, oseront-ils, sous prétexte qu'ils n'ont subi ni dévastations, ni réquisitions et que la guerre les a bien plus amusés que ruinés, oseront-ils se réjouir de tout ce qui a plongé le reste de la France dans le deuil et dans un abîme d'humiliations ? Est-il besoin de leur rappeler que tout le pays est solidaire, qu'on n'a pas le droit de se désintéresser des désastres communs parce qu'on n'en a que très-légèrement subi le contre-coup, et que quand Strasbourg est opprimé, Marseille et Montpellier doivent modérer les effusions de leur joie ?

Des banquets et des fêtes ! Voudrait-on que tous les journaux de l'Europe racontassent à la fois et dans le même numéro les réjouissances des vainqueurs prussiens et des républicains français ? Voudrait-on que la France célébrât par le même anniversaire que la Prusse les bienfaits de M. de Moltke et les conséquences de Sedan, et que le vin de Champagne fût versé à flots, le même jour, sur la rive droite et sur la rive gauche du Rhin ?

Les radicaux parlent de délivrance. Quelle délivrance ? L'Alsace et la Lorraine

appartiennent aux Prussiens. Quelle délivrance ? Les armées germaniques manœuvrent dans les plaines de Châlons. Allez donc regarder ces vainqueurs parader sur nos places publiques, et venez ensuite banqueter joyeusement en souvenir de nos défaites et de nos humiliations.

Scipion entraînait le peuple romain au Capitole en rappelant qu'à pareil jour Annibal avait été vaincu. Est-ce que nos modernes Scipions veulent aller rendre grâce aux Dieux pour l'anniversaire de la bataille de Cannes ?
RAOUL FRARY.

Voici le texte de la circulaire dont il est parlé ci-dessus :

« Versailles, 24 août 1872.

» A l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre, je vous confirme les instructions de la circulaire du 24 août de l'année dernière et vous invite à les faire exécuter, s'il est nécessaire, par les moyens que la loi met à votre disposition. Aux motifs énoncés dans cette circulaire, et qui ont conservé toute leur opportunité, viennent s'ajouter des considérations de la plus haute gravité, tirées des circonstances actuelles.

» Plus que jamais, en effet, la France a besoin de calme et de repos pour mener à prompt et bonne fin l'opération importante de l'emprunt, pour hâter la libération du territoire et consolider la République conservatrice. Vous interdirez donc tous banquets et réunions publiques, ainsi que ceux qui, affectant une forme privée, n'en auraient pas moins un caractère public ou qui risqueraient de provoquer des émotions et des troubles au dehors.

» Le gouvernement espère d'ailleurs qu'il vous suffira de faire appel au patriotisme des personnes dont le désir serait d'organiser ces manifestations pour qu'elles y renoncent. Vous engagerez également les administrations municipales à s'abstenir d'y prendre la moindre part, en leur rappelant que si, sur les questions locales, elles ont une indépendance que le pouvoir ne songe pas à leur disputer, sur les questions d'ordre pu-

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE X.

LA JUSTICE SELON LES RUSSES.

(Suite.)

La cause du peuple était la cause de Dieu ; au pied des grandes croix arborées sur tous les points de cette terre, dont chaque poignée est une relique, les prêtres bénissaient les armes.

Ces armes n'étaient, le plus souvent, que des haches et des faux, quelquefois aussi des carabines, introduites en contrebande par

de hardis patriotes, des fusils de chasse conservés secrètement dans des caisses, des mousquets enfouis depuis des années au pied de quelque grand chêne ou en d'autres lieux, connus d'un petit nombre de personnes seulement.

Sur les bords de la Pilika, il existait un de ces approvisionnements d'armes dont Ivan le goral, Stiépan et Chusco avaient le secret.

Celui-ci renfermait des carabines modernes et des pistolets. Il n'y avait guère de cercle qui ne possédât son arsenal. Malgré cela, il n'y avait pas une arme à feu pour vingt soldats.

Les chefs de bandes les distribuaient entre les meilleurs tireurs ; quant aux autres, ils se partageaient les haches et les faux.

Quelquefois il n'y avait même, pour plusieurs, ni haches ni faux.

Deux heures avant le combat de Loviz, quelques recrues de la bande des Faucheurs de la Mort s'étaient ainsi trouvées sans autre moyen de défense que des bâtons. Les Russes, du régiment de Murof, appro-

chaient, en force et avec un canon.

— Commandant, dit un enfant de quinze ans, en s'avançant vers Chusco, fais-nous donner des armes, nous sommes dix qui n'en avons pas.

— Passez donc en avant, répondit le chef, vous avez des bâtons et des couteaux, l'ennemi a des baïonnettes, allez les chercher.

— Nous irons, crièrent-ils fièrement, et, avec les baïonnettes, nous prendrons le canon.

Les héroïques enfants tinrent parole. Au cri de : Boze cos Polske ! ils fondirent sur les Russes en même temps que les faucheurs. Huit sur dix furent tués, mais l'un des deux survivants eut la gloire d'enclouer la pièce chargée dont, avec une baïonnette conquise sur un grenadier, son compagnon venait de frapper mortellement le servent, au moment où il approchait la mèche.

De semblables traits de bravoure électrisaient les troupes.

Après le combat, Chusco fit ramasser les fusils, pour les distribuer à ses soldats.

— Nous n'en voulons pas, répondirent-ils, il faut des cartouches et du temps pour charger, laisse-nous nos faux, avec elles on travaille sans s'arrêter.

— Ce sera donc pour les braves compagnons qui viennent nous rejoindre, fit Chusco.

Et ils s'éloignèrent, emportant armes et munitions, après avoir enterré leurs morts et ceux de l'ennemi, sans toucher à aucun autre butin.

Quant aux prisonniers, ne pouvant les garder, ils les renvoyèrent. En pareille circonstance, les Russes, vainqueurs, n'élargissaient pas les Polonais, ils les pendaient ou les fusillaient, quand la prison était trop loin, souvent même sans invoquer ce prétexte.

Sauf Thadéa, réfugiée avec son fils à la frontière, et Chusco qui, avec ses faucheurs montagnards, parcourait les environs de Varsovie pour recueillir les émigrants, parvenus à s'échapper de la ville, la famille de Wladimir Kirposky continuait à habiter le château d'Atrada.

blic elles sont ses agents subordonnés, et que leur devoir d'obéissance, dans le cas actuel, est d'autant plus strict, que leur imixtion directe ou indirecte aux manifestations que nous croyons devoir interdire rendrait impossible de leur part l'accomplissement de la mission qui leur incombe, de les surveiller et réprimer au besoin.

» Signé: VICTOR LEFRANC. »

Nouvelles politiques.

On sait que M. Thiers a fait installer à Trouville plusieurs bureaux du ministère de la guerre, et l'on a cru que M. le Président voulait s'occuper des questions d'armements.

Nous croyons savoir qu'il s'agit tout simplement de mettre le budget de la guerre à même de subvenir aux dépenses nouvelles. Notre budget militaire n'est plus que de 441 millions, et il s'agit de répartir cette somme selon les besoins du contingent de l'année prochaine, contingent fixé par M. Thiers à 425,000 hommes d'infanterie, 84,000 chevaux, non compris l'effectif en hommes et en chevaux de la garde républicaine.

On dit que les députés de la gauche qui sont en ce moment à Paris se sont réunis pour étudier la ligne de conduite à suivre au sujet de l'anniversaire du 4 septembre et des manifestations redoutées.

Ces députés, paraît-il, ont résolu de se conformer aux intentions du gouvernement et d'user de leur influence sur la population parisienne pour l'engager à ne point essayer de fêter cette date.

Le *Courrier de Paris* donne les informations suivantes :

« Les membres de l'Assemblée nationale chargés de faire un rapport sur les services administratifs de la marine commencent leur tournée par Lorient et Brest; ce sont MM. le duc Decazes, de la Monneraye et Lamy. »

Le *Republicain de la Dordogne* vient de trouver un moyen d'éluder les prescriptions du gouvernement à propos du 4 septembre.

Il vient de convoquer tous les fondateurs du journal à une assemblée générale pour le 4 septembre, à onze heures et demie, dans le local d'une ancienne brasserie, à Périgueux.

Par la nature et l'importance des questions à débattre et à résoudre, il est de rigueur que tous les adhérents soient exacts au rendez-vous.

On ne peut pas inviter plus carrément ses concitoyens à la violation de la loi. Mais à Périgueux les radicaux sont les maîtres.

C'est le 15 du mois prochain que doivent commencer nos grandes manœuvres militaires.

Une grande quantité d'officiers étrangers

sont arrivés à Paris pour suivre nos manœuvres et ont été autorisés par le ministre de la guerre.

La Russie a envoyé deux officiers généraux, commandants de la garde russe, les comtes de Lenisdorff et Gunesdorff; ce dernier accompagnait l'empereur des Français, à Metz, lors de la guerre franco-allemande.

Un questionnaire vient d'être envoyé par le ministre de l'intérieur aux préfets, avec prière d'y répondre avant le 15 septembre. Ce questionnaire est relatif à la mendicité. D'après les réponses qui reviendront, on augmentera les fonds de secours, on invitera les maires à affecter des ressources spéciales sur le budget des communes. Des poursuites seraient dirigées alors contre les vagabonds.

La question des écoles divise plus que jamais le maire et le nouveau préfet de Lyon.

Ce dernier, on le sait, a remplacé par des instituteurs nommés par lui les instituteurs illégalement nommés par le conseil municipal.

Or, M. Barodet se refuse à livrer les locaux où doivent être installés les instituteurs de M. Cantonnet. Il a tout simplement mis les clefs dans sa poche, et, parodiant l'antiquité, il semble dire à son adversaire : « Viens les prendre ! »

Si ce n'était de l'anarchie pure, ce serait du plus haut comique.

L'installation des instituteurs doit avoir lieu le 1^{er} septembre.

On prévoit un conflit des plus caractérisés.

L'entrevue des trois empereurs, d'après une dépêche adressée de Vienne, donnerait lieu à une note diplomatique expédiée par le ministre des affaires étrangères de chaque souverain à ses agents diplomatiques à l'étranger. Les bases de cette note seraient arrêtées en commun, mais chaque ministre serait libre d'adopter la rédaction qu'il considérerait comme propre à mieux rendre la pensée de son gouvernement.

Quant aux bases de cette note, elles ne seront, naturellement, arrêtées qu'à la suite de l'entrevue des empereurs. Elle doit avoir pour but le maintien de la paix en Europe et l'apaisement des haines de nation à nation.

A Berlin, on annonce, au sujet des fêtes préparées à l'occasion de l'entrevue des trois empereurs, que le 7 septembre sera la journée principale. Le matin aura lieu une grande revue, dans l'après-midi un dîner de gala sera donné au château; le soir une représentation de gala aura lieu à l'Opéra, puis une retraite aux flambeaux sur la place réservée entre le palais impérial et le château. Le même soir, la ville entière sera illuminée.

On affirme que M. Thiers reviendra définitivement de Trouville le 8 du mois prochain.

A deux verstes au-delà du village, au milieu d'un carrefour, se dressait une croix noire, triste et isolée.

— C'est là, fit Wladimir.

Magnus s'arrêta, passa les guides autour du tronc d'un sapin et prit un des pics.

Georges, César et Michel l'imitèrent et suivirent Kirposky au pied de la croix.

— Allez, dit-il, après avoir marqué l'endroit.

Magnus et Georges entamèrent la croûte durcie et la divisèrent en fragments que leurs compagnons rejetaient avec leurs pelles.

A quelques verchoks de profondeur la terre apparut noire et glacée, il fallut doubler d'efforts; enfin les instruments arrivèrent à la couche que le froid n'avait pas saisie et la besogne avança rapidement.

En moins d'une heure la fosse était creusée. Les travailleurs y descendirent le cercueil et le recouvrirent de terre, fortement piétinée, et y incrustèrent la pierre, sur laquelle ils firent rouler la neige, de manière à faire disparaître toute trace.

— N'oubliez pas et ne parlez pas, dit alors

M. Barthélemy Saint-Hilaire en serait déjà averti.

C'est l'abaissement de la température qui oblige le Président à avancer son retour.

On ignore encore si M. Thiers ira à Fontainebleau.

On écrit de Sedan, 28 août :

Le prince Frédéric-Charles était à Sedan avant-hier. Il y est venu, dit-on, pour étudier sur place le champ de bataille. Il paraît même certain que l'anniversaire de la terrible journée sera l'occasion de grandes manœuvres que le prince doit diriger lui-même.

On reproduirait, jour par jour, et pour ainsi dire heure par heure, le grand mouvement qui a commencé à Beaumont en Argonne, où le corps de Faily fut mis en déroute, pour finir sur le plateau d'Illy, où notre cavalerie fit les charges admirables et inutiles que chacun sait.

Des mesures seraient déjà prises dans certains villages, qui devront être occupés par les troupes allemandes.

LES TROUBLES D'ESSEN.

Nous trouvons dans la *Gazette d'Essen* les détails suivants sur les troubles qui ont eu lieu dans cette ville :

Le 22 au soir, des troubles très-regrettables ont eu lieu à Essen, par suites des mesures prises en vue de l'exécution de la loi qui interdit en Allemagne l'ordre des jésuites.

Le landrath de Hœvel s'était, après avoir annoncé sa visite, rendu à six heures et demie, en compagnie du secrétaire du cercle, à la maison des jésuites, pour annoncer à ces religieux que les jésuites allemands devaient quitter la ville dans un délai de trois semaines, et que les deux jésuites étrangers (suisses) devaient la quitter dans un délai de trois jours. Une foule nombreuse s'était rassemblée devant la maison en question dans la rue de Frohnhsen, sur la place de Limbek, etc.

Lorsque le landrath quitta la maison, on se mit à lui jeter des pierres, et il se vit forcé de marcher d'un pas précipité pour échapper aux attaques de la foule. Un habitant de la place de Limbek lui offrit un asile dans sa maison, mais il refusa d'y entrer.

La foule le suivit, mais se dispersa bientôt à la vue des agents de police qui s'approchaient.

Le landrath et le secrétaire du cercle n'avaient pas été blessés.

Les attroupements devinrent moins compactes dans la rue de Frohnhsen, mais, vers dix heures, la foule augmenta de nouveau, et attaqua la maison du marchand de la place Limbeck, qui avait offert un asile au landrath. Toutes les fenêtres, vitres, etc., furent brisées à coups de pierres.

La police arriva bientôt; mais la foule, sommée une première fois de se disperser, répondit en lançant des pierres. Alors s'en-

Wladimir à ses enfants.

Ils étendirent la main et répondirent :

— Nous le jurons.

— Tu connais la consigne, Magnus? ajouta le vieillard.

— Je la connais, capitaine.

— C'est bien, partons.

Et ils reprirent le chemin d'Atrada où, derrière la double fenêtre de la galerie, Marpha guettait leur retour.

Depuis la nuit fatale, Chusco n'était pas revenu, mais le bruit de sa victoire était arrivé à Atrada. D'un moment à l'autre le jeune chef pouvait reparaitre; César et ses cousins l'attendaient.

De Narbut, il n'y avait aucune nouvelle. Était-il tué, prisonnier ou fugitif, personne n'eût pu le dire. L'inquiétude dévorait Marpha, mais la vaillante jeune fille la refoulait dans son cœur.

Plusieurs fois elle avait envoyé à la découverte les plus agiles patineurs d'Atrada; mais, ou ils n'étaient pas revenus ou ils n'avaient rapporté que les bruits les plus contradictoires.

gagée une lutte qui dura assez longtemps. La police, divisée en deux détachements, parvint cependant à faire évacuer la place et les rues avoisinantes, mais dut se servir de l'arme blanche; aussi plusieurs personnes furent-elles blessées. Il n'y eut pas d'arrestation. Le tumulte dura environ une heure et demie.

Le jour suivant, 23, un grand nombre de gendarmes vinrent prêter main-forte à la police, et on attendait aussi le président du gouvernement d'Ende. L'autorité fit fermer le collège et ses annexes, ainsi que le Casino, etc. Mais les troubles se renouvelèrent malheureusement dans la soirée et prirent des proportions encore plus effrayantes.

La foule attroupée toute la journée dans les lieux ci-dessus mentionnés, s'accrut de plus en plus, sans que la tranquillité fût troublée d'une façon notable avant dix ou onze heures. La police avait jusque là supporté les invectives de la foule, mais on se mit à lancer, comme la veille, des pierres aux agents de la sûreté publique, et ceux-ci furent de nouveau forcés de se servir de l'arme blanche pour faire évacuer les rues et la place. On dut recommencer les manœuvres déjà employées; la lutte, dans laquelle la foule tira sur les agents de police, dura jusqu'à environ une heure du matin, et la tranquillité ne fut tout-à-fait rétablie qu'à deux heures.

Plusieurs personnes ont aussi été blessées ce soir-là, et on a fait en outre un certain nombre d'arrestations. Les vitres de la maison de la place de Limbek, qui avaient été en partie remplacées, ont été de nouveau brisées à coups de pierres, et le propriétaire forcé de fermer entièrement portes et volets.

Le bourgmestre a publié un avis pour rappeler aux habitants d'Essen l'art. 416 du code pénal.

Informations diverses.

On nous informe que les Bavares cantonnés à Mézières ont voulu, malgré les autorités municipales, célébrer la fête de leur roi Louis.

Sans tenir aucun compte de l'invitation des magistrats de la localité, ils ont hissé le pavillon de la Confédération germanique et l'étendard aux couleurs de Bavière; les canons de la citadelle ont tiré 401 coups en l'honneur du roi de Bavière.

Les habitants de Versailles croient remarquer que depuis quelques jours la surveillance redouble autour du maréchal Bazaine, intérieurement aussi bien qu'extérieurement. Les postes ont été doublés et la gendarmerie fait maintenant un service plus actif que précédemment.

Les consignes sont également beaucoup plus sévères et le nombre des visiteurs a été tout-à-coup considérablement restreint.

M. le Président de la République vient de se faire adresser, par le préfet du Dauphiné, le compte-rendu exact de ce qui s'est pro-

Cette indécision même, qui l'affligeait profondément, entretenait dans la province les esprits dans un état de fiévreuse agitation. A l'abatement produit par les événements survenus à Varsovie, pendant la nuit fatale, avait succédé une exaltation irrésistible, à laquelle la crainte des mères et la prévoyance plus réfléchie des vieillards ne pouvaient plus mettre un frein.

La défaite du régiment de Murof, par Chusco, commandant naturel et organisateur des bandes de patineurs, acheva d'enivrer tous les jeunes patriotes d'Atrada et des villages environnants.

Le lendemain du départ des conscrits pour Modlin, Chusco avait fait prévenir faucheurs et tirailleurs de la Pilika de se tenir prêts.

(La suite au prochain numéro.)

duit lors du passage des pèlerins de la Salette à Grenoble.

M. Thiers est décidé à faire poursuivre les perturbateurs aussi rigoureusement que possible.

L'ouverture de la chasse ne sera le signal d'aucune réjouissance au château de Chantilly, à cause de la mort récente du jeune duc de Guise.

Le duc d'Aumale n'y assistera pas ; ce sera le duc de Nemours qui fera les honneurs du château à quelques rares invités.

Un journal, d'ailleurs très-sympathique à la Prusse, la *Nouvelle presse* de Vienne, publie les détails suivants sur le mal de pied dont souffre l'empereur Guillaume, et qui a pris l'importance d'une sorte d'incident diplomatique :

« Le mal de pied de l'empereur Guillaume n'est pas, comme beaucoup de personnes le croient, une de ces indispositions, dites diplomatiques, qu'on invente pour ne pas avoir à rendre une visite.

» Depuis le 22, Sa Majesté souffre réellement au mollet droit, et voici pourquoi : On se souvient que, par suite d'une chute qu'il fit cet hiver, l'empereur garda une certaine faiblesse dans le pied gauche ; en conséquence, il contracta l'habitude de laisser reposer le poids de son corps sur la jambe droite, qui a fini par s'en ressentir.

» Sa Majesté marchait beaucoup, faisait de longues promenades ; de plus, quand il écoute des rapports, il reste la plupart du temps debout.

» Deux jeunes dames ont pu innocemment contribuer à faire naître ce mal de pied : ce sont la belle comtesse hongroise Szapary et la piquante et spirituelle comtesse Priolla, dame d'honneur de l'impératrice Augusta.

» Cette dernière demeure ici dans la villa *Solitude*, qui appartient à la comtesse Lehn-dorff, fille de la célèbre romancière comtesse Ida Hahn-Hahn. L'empereur prenait le thé chez elle tous les jours à neuf heures du soir, et très-souvent il allait rendre visite à la comtesse Szapary, qui n'a pu trouver un appartement qu'à un étage très-élevé. C'étaient donc des montées d'escaliers très-fatigantes. »

Le *Times* annonce que l'impératrice Eugénie, accompagnée du prince impérial et de M^{lle} Lherminat, du comte Davillier et du docteur Corvisart, s'est embarquée à Cowes à bord du *Black Lagle*, et qu'après avoir visité la flotte cuirassée à Spithead, elle a pris son lunch avec sir Rodwey Mundy à l'hôtel du Gouvernement à Portsmouth.

On écrit de Bordeaux :

« Un soldat se rendait à l'heure de la retraite à la caserne, quand, par mégarde, il bouscula un ouvrier qui l'accabla d'injures. Tant il fit, dit la *Province*, que le militaire, exaspéré, bondit sur lui et lui administrait une vigoureuse correction, lorsque tout-à-coup un tiers s'interposant, on crut que la scène allait se terminer.

» Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. Le survenant, au lieu de séparer les combattants, prit fait et cause pour le bourgeois, et un nouveau combat s'engagea. La lutte n'était plus égale, et c'est alors que le fantassin dégaina et perça de part en part le sieur L...

» Nous ignorons quel est l'état du blessé ; nous avons tout lieu de croire que le militaire était dans le cas de légitime défense ; toutefois, nous le disons encore un coup, notre récit ne repose que sur les bruits de la rue, et nous attendrons, pour être plus affirmatif, les nouveaux renseignements qui nous seront donnés par le commissariat central. »

Le prince et la princesse de Joinville, qui viennent d'arriver à Paris, en repartiront presque immédiatement pour aller rejoindre le duc d'Alençon, qui se trouve en ce moment dans les environs de Trouville, à Villers.

Un procès curieux vient de s'engager au tribunal civil de Marseille. Un coiffeur est poursuivi par une dame brune, qui voulait faire teindre ses cheveux en rouge. Malheureusement, cette opération ne réussit pas, et la dame aux cheveux noirs fut obligée de se faire raser la tête, afin d'éviter une ma-

ladie de cuir chevelu. Elle réclame 2,000 fr. de dommages-intérêts.

Chronique militaire.

Le 14 septembre est le jour fixé pour la revue d'honneur de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Le lendemain sortira la promotion des officiers-élèves, dont le nombre s'élève à 406 sous-lieutenants, en supposant que tous ont subi victorieusement les examens de fin d'année.

Le ministre de la guerre vient, dit-on, de nommer une commission spéciale chargée d'élaborer le règlement relatif aux volontaires d'un an et de prévoir toutes les questions dont la solution est nécessaire pour l'exécution de cette importante disposition de la loi sur le recrutement.

Lorsque la commission aura terminé son travail, il devra être soumis à l'examen du conseil d'Etat, chargé de donner son avis.

L'institution des volontaires d'un an est une création toute nouvelle, en rapport avec les principes qui ont présidé à l'établissement de la loi que l'Assemblée a récemment adoptée.

Si on s'en rapporte aux nombreuses demandes de renseignements adressées au département de la guerre, cette création aurait été favorablement accueillie par les familles, et un grand nombre de jeunes gens, pour en profiter, seraient décidés, en entrant au régiment, à se livrer au travail avec autant d'ardeur que de dévouement.

Un journal publie les détails suivants sur la façon dont a été réglé le budget de la guerre pour 1873 :

Le gouvernement demanderait 450 millions, soit une augmentation de 9 millions sur 1872 ; la commission demandait la réduction de ces 9 millions, réduction que M. Thiers a acceptée.

L'armée comprendra donc 425,000 hommes et 84,400 chevaux, plus 29,470 hommes et 45,240 chevaux pour la garde républicaine et la gendarmerie.

L'économie de 9 millions sera obtenue par 40,000 congés définitifs octroyés à la classe de 1867 ; 43,000 congés de semestre seront proposés au projet primitif du budget de 1873.

Enfin l'effectif sera diminué de 5,000 chevaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LETTRE PASTORALE

de M^{gr} l'évêque d'Angers

annonçant la fête du 8 septembre au Puy-Notre-Dame.

Nos très-chers Frères,

Nous venons vous annoncer la fête que nous nous proposons de célébrer, le 8 septembre, dans l'église du Puy-Notre-Dame. Vous savez avec quel empressement vos pieux ancêtres se portaient vers ce lieu de pèlerinage renommé entre tous. L'antique église qui s'élève sur ce point de l'Anjou, comme l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture chrétienne, est toujours là pour attester une dévotion qui a pu s'affaiblir dans la suite des temps, mais non pas s'éteindre au cœur des populations avoisinantes ; et malgré les vicissitudes des événements, nous avons encore le bonheur de posséder sous ces voûtes sacrées l'une des reliques les plus authentiques et les plus précieuses de la chrétienté, la Ceinture de la sainte Vierge, apportée d'Orient, à l'époque des croisades, par les comtes de Poitou, et entourée depuis lors du respect et de la vénération des fidèles.

Ce sont là pour un pays de glorieuses traditions ; et il est de notre devoir de les garder fidèlement. Grâce à Dieu, notre Anjou est riche en souvenirs de ce genre ; et c'est avec une piété reconnaissante que nous saluons les lieux témoins de si nombreuses merveilles, cette terre bénie du Marillais, où l'apparition de la sainte Vierge à saint Maurille donna tant d'éclat à la fête du 8 septembre, appelée pour cette raison l'*Angevine*, et cette île sainte de Beuard, où pendant de si longs siècles, rois et peuples, tous venaient déposer aux pieds de la Mère de Dieu l'hom-

mage de leur culte, et cette église des Ardilliers qui s'élève, pour ainsi dire, à l'entrée de notre diocèse, comme une citadelle sacrée. C'est notre vœu le plus ardent, N. T.-C. F., de rendre à ces sanctuaires fameux leur antique splendeur, en ramenant vos enfants vers les sources de piété où leurs pères avaient puisé ou entretenu leur foi.

Et, en effet, parmi les pratiques de la dévotion chrétienne, il n'en est pas de plus salutaires que les pèlerinages. Nous le disions dans une autre circonstance, et laissez-nous aujourd'hui vous répéter ces paroles : « S'il plaît à Dieu d'imprimer à un lieu le sceau de sa puissance (et qui peut se flatter d'enchaîner son bras ?), ce n'est jamais que pour le bien des âmes. Assurément les âmes trouvent partout les secours et les remèdes de la foi ; car Dieu est partout, et l'Eglise, elle aussi, est partout avec les lumières de sa doctrine, la vertu de ses sacrements, l'exemple et la protection de ses saints.

Mais une comparaison empruntée à l'ordre matériel vous fera comprendre facilement la haute utilité des pèlerinages. Quand le malade sent décroître ses forces, il sort du milieu où il vivait jusqu'alors. L'air habituel ne suffit plus à son tempérament épuisé. Il se déplace ; il va demander la santé à d'autres climats ; il cherche au loin une atmosphère moins lourde, des bains qui le rafraîchissent et le fortifient, une nourriture plus succulente et plus saine, tout un ensemble d'éléments nouveaux qui redonnent du ressort à ses organes, en ramenant dans ses membres le jeu de la vie ; puis, au bout de ce séjour momentané, il reprend le chemin de la terre natale, après avoir renouvelé sa vigueur au contact et sous l'influence d'un sol étranger.

Voilà, N. T.-C.-F., l'image du pèlerin. Quand le chrétien se sent atteint de quelque infirmité morale, rebelle jusqu'alors à toute guérison, il s'en va, lui aussi, chercher la santé de l'âme dans l'un de ces lieux de dévotion tout imprégnés de vertu et de sainteté. Là, il respire un air nouveau, un air que la piété des générations a embaumé de ses parfums vivifiants ; là, il recueille la bonne odeur du Christ, qui s'échappe de la vie et de la personne des saints ; là, il sent son cœur se dilater au souffle de la grâce ; là s'ouvre devant lui la piscine sainte où sa faiblesse disparaît avec ses souillures ; là son esprit se repose dans le calme de la retraite et dans le silence de la solitude ; là tout son être moral se retrempe aux sources pures et vives de la foi ; et enfin, après avoir achevé ce traitement spirituel, il s'en retourne soulagé et comme refait, rapportant au foyer domestique, avec un surcroît de forces morales, une abondance de vie divine qu'il ne s'était pas connue jusqu'alors.

Tels sont, N. T.-C.-F., les résultats de ces voyages de dévotion qui occupent une si grande place dans la piété des peuples ; et c'est pourquoi Dieu a échelonné de distance en distance ces stations de la foi où sa grâce opère avec plus de force et d'efficacité.

Et maintenant, N. T.-C.-F., avons-nous besoin de vous dire avec quelle joie nous vous verrions affluer de toutes parts vers l'église du Puy-Notre-Dame, pour y célébrer avec nous la Nativité de Marie ? Nous en attendons des fruits de grâces et de bénédictions pour tout notre diocèse et en particulier pour la contrée au milieu de laquelle s'élève ce sanctuaire célèbre où tant de générations sont venues implorer le secours de la Mère de Dieu.

LES RÉFORMES DU BUREAU DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE SAUMUR.

Les institutions de charité prennent aujourd'hui une physionomie grave que ne sauraient négliger les personnes qui veulent concourir utilement au salut de la France moderne. Revenues brûlantes de nos jours, depuis que le suffrage universel a mis le pauvre en possession du droit électoral, les questions charitables doivent, plus que jamais, se résoudre par les principes chrétiens qui servent de base aux institutions de cette nature ; elles doivent tendre à soulager le vrai pauvre, à relever sa dignité, afin que, s'il échappe au besoin, il échappe aussi à cette *insouciance morale* qui fait de lui un appoint au succès des théories subversives de toute société.

Pour atteindre ce but, faut-il faire une loi de circonstance ? Ne possédons-nous pas une bonne législation à cet égard ? Si ! la loi

du 7 frimaire an V (27 novembre 1796), mise en pratique, est un guide sûr pour diriger la bienfaisance administrative ; elle a le mérite de n'être pas exclusive, c'est-à-dire qu'elle appelle à y concourir les laïques et les religieux.

Il est hors de doute que la société ne doit des secours qu'à ceux qui, par la force des circonstances, se trouvent hors d'état de fournir à leurs premiers besoins : ces circonstances, elles procèdent non-seulement des événements d'ici-bas, mais aussi de la nature intelligente des individus, de leur constitution physique, etc., toutes choses que les hommes ne peuvent réformer absolument, Dieu les donne à chacun ! Eh bien ! ces vérités chrétiennes et économiques, la loi d'organisation des bureaux de bienfaisance les a formulées dans ses articles.

Elle inspire de la défiance, peut-être à certaines opinions, parce qu'elle sort du grand mouvement de 1789 ; c'est là une erreur ! et, selon nous, elle emprunte sa force à cette grande et généreuse époque.

Rédigée sur les cahiers des Etats-Généraux, qu'un historien moderne (1) a qualifiés du nom de *Testament de l'ancienne société*, la loi de frimaire a institué les bureaux de charité comme les *succursales des hospices*, à l'effet de donner aux pauvres des secours à domicile.

Nous allons juger de son mécanisme simple et facile.

Elle a confié le soin de distribuer les secours publics à une commission formée de cinq membres choisis parmi les habitants de chaque cité : du dévouement, c'est le seul titre qu'elle conseille de rechercher dans le choix de ces membres. Ils sont présidés par le maire, leur collègue de par sa fonction, et composent ainsi ce que l'on désigne du nom d'*Administration du bureau de bienfaisance*.

La mission la plus délicate de cette administration est de constater l'état de besoin des personnes qui attendent ou qui réclament des secours publics. Voyons les règles tracées par la loi pour arriver à cette constatation.

Les instructions écrites le 10 décembre 1804, pour la marche des bureaux de bienfaisance, ont divisé en trois genres les besoins qui nécessitent les secours publics, à savoir : 1° la pauvreté, subdivisée elle-même en deux catégories, celle qui naît d'un manque de travail produit par des accidents quelconques, celle qui tient à l'existence d'une famille nombreuse ; 2° les infirmités ; 3° l'abandon.

Rechercher, apprécier ces positions diverses, là était la difficulté pour les cinq administrateurs. Pour la vaincre, on les a autorisés à s'adjoindre des membres, des dames de charité, des sœurs hospitalières, pour rendre plus efficace, plus éclairée, la répartition des secours à domicile ; voilà pourquoi MM. les curés de nos quatre paroisses prenaient part aux opérations du bureau de bienfaisance ; de par leur sacerdoce, ils étaient les adjoints nécessaires des administrateurs : si, depuis dix ans au moins, ils ont cessé d'y prendre part, il est juste de reconnaître qu'aucune mesure administrative ne les y a contraints : leur retraite a été volontaire.

Les causes, nous les savons ; mais elles ne sauraient trouver place dans cet examen de la loi de charité. Membre du bureau de bienfaisance depuis 1859, nous tenons seulement à constater que cette administration n'a jamais refusé leur concours.

De ce qui précède, il résulte que la direction du bureau de bienfaisance est dévolue tout entière aux administrateurs ; nul ne peut, à quelque titre que ce soit, paralyser, entraver leur initiative : à eux seuls appartient le droit de s'adjoindre des membres, des visiteurs, comme le choix de ces personnes. Cela est logique et juste. Qui donc eût accepté la responsabilité de fonctions gratuites et délicates avec les obstacles pouvant surgir d'une autorité rivale ?

Paul RATOUIS,
(A suivre.) Administration du Bureau de charité.

Le *Figaro* annonçait, il y a deux jours, qu'une conspiration générale aurait été tramée parmi les prisonniers de la maison centrale de Fontevault.

Il y a eu, en effet, conspiration, mais elle n'a pas été générale.

Le détenu P..., une de ces natures perverses qui ne peuvent finir la vie que sur l'échafaud, était, par son esprit d'insubor-

(1) Henri Martin.

dination, l'objet, dans la maison centrale, d'une surveillance spéciale.

De là sa haine et ses desirs de meurtre. Notre homme conçut le projet de tuer le directeur de la maison centrale, M. Ollivier, et d'incendier cet établissement.

Pour ce beau plan, il lui fallait des complices. Il s'associa trois ou quatre co-détenus. Le jour était pris : dimanche matin, à 7 heures, le complot devait être exécuté.

P... devait demander une audience au directeur, et, dans cet entretien, lui porter un ou plusieurs coups de tranchet. Au même instant, ses confidents incendiaient le bâtiment renfermant le plus de matières combustibles. Dans la confusion qu'occasionnerait ce double crime, nos conspirateurs devaient s'évader.

Dans ce projet, tous les gardiens auraient trouvé la mort.

Fort heureusement, l'un des associés, tourmenté peut-être par le remords, ou par le besoin de parler, lâcha, à cinq heures du matin, quelques paroles qui donnèrent l'éveil. Un des gardiens-chefs lui arracha habilement son secret; tous les complices furent successivement mis en prison, et le grand meneur, surtout, mis au cachot.

Le ministère de l'intérieur a été immédiatement informé de la découverte de ce complot.

M. Ollivier, si justement aimé et estimé de tous ceux qui le connaissent, a reçu, aussitôt que cet événement a été connu, des marques nombreuses de vive sympathie.

A partir du 1^{er} septembre prochain, la viande de bœuf se vendra, dans toutes les boucheries de Saumur, à raison de :

Bœuf de première catégorie... 1 80
» de deuxième » ... 1 60
» de troisième » à prix débattu.

Les prix du veau et du mouton restent les mêmes que précédemment.

E. CORBINEAU,
syndic de la boucherie.

Dernières Nouvelles.

Dans nos cercles politiques on ne dissimule pas une certaine appréhension que cause l'agglomération des troupes allemandes dans l'Alsace-Lorraine.

On sait en effet que, depuis quelque temps le nombre des troupes d'occupation dans ces provinces s'est augmenté dans de très-fortes proportions, alors que rien ne semble justifier ce déploiement de forces, si ce n'est quelques faits d'une importance si minime qu'ils ne sauraient donner lieu à un conflit.

De plus, le gouvernement français a été informé qu'un grand nombre d'émissaires prussiens, parmi lesquels il est aisé de reconnaître des officiers, parcourent la Haute et la Basse-Savoie.

Ils ne se gênent que peu pour lever des plans à Chambéry, à Albertville, à Moutiers, à Saint-Jean-de-Maurienne, à Chamoussat, Annecy, Thonon et Bonneville.

Pour les articles non signés : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Troupe de Tours, sous la direction de M. BLANDIN.

Dimanche 1^{er} Septembre 1872,

Les petites Mains, comédie en trois actes, de MM. Labiche et E. Martin.

Les Deux Timides, vaudeville en un acte, de MM. Marc Michel et Labiche.

Le Violoneux, opérette en un acte, de MM. Mestepès et Chevalet, musique d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

Une rentrée aura lieu lundi, 2 septembre, pour les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

INSTITUTION DE M^{lle} BERGAULT

Place du Petit-Thouars, Saumur.

M^{lle} BERGAULT a l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle doit rouvrir son pensionnat de jeunes filles dans sa maison, place du Petit-Thouars, n° 33, et que la rentrée est fixée au lundi 9 septembre. Comme par le passé, les enfants recevront une bonne éducation, ainsi qu'une instruction sérieuse et solide. Les arts d'agrément y seront montrés.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.
42, rue d'Alsace, à Angers.
44, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de titres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échange fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Commerce, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 57	» 07	» »	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	»	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	382	»	» 4
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	80	»	1	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	650	»	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	436 25	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	435	»	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	515	»	2 50
5 % Emprunt	85 70	» 05	» »	Crédit foncier d'Autriche	960	»	» »	Société autrichienne, j. janv.	»	»	» »
Emprunt 1872	88 90	» 15	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août.	415	»	» »	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	»	1	Est, jouissance nov.	540	» 5	» »	Orléans	284 25	»	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	386 25	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	860	»	» »	Paris-Lyon-Méditerranée.	280 50	»	» »
— 1865, 4 %	450	»	0	Midi, jouissance juillet	597 50	»	1 25	Est	279	»	» »
— 1869, 3 % t. payé.	279 50	»	50	Nord, jouissance juillet	983 75	» 3 75	» »	Nord	294	»	» »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252 25	»	»	Orléans, jouissance octobre.	852 50	»	2 50	Ouest	282	»	» »
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	» 3 75	» »	Midi	280 25	»	» »
Banque de France, j. juillet.	4070	»	10	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	725	»	» »	Deux-Charentes	271 25	»	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	645	» 3 75	» »	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	» »	Vendée	265 50	»	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	505	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	» »				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	452 50	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 59 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur.

CONSEIL JUDICIAIRE.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 24 août 1872, enregistré, il appert : que M. Frédéric-Anatole Baillergeau, sans profession, demeurant à Saumur, a été pourvu, en la personne de M. Charles Baillergeau, son père, juge d'instruction audit tribunal, demeurant à Saumur, d'un conseil judiciaire, sans l'assistance duquel il ne pourra désormais plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier, ni en donner décharge, aliéner ni grever ses biens d'hypothèques.

Pour extrait, rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 29 août 1872.

(435) LABICHE.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.
S'adresser à M. FORGE. (98)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M. DELAHAYE, entrepreneur de zinguerie à Tours, 3, rue de Nantes, demande des ouvriers, soit ferblantiers, zingueurs ou lampistes.
Bons prix et deux places à l'année. (429)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

GRANDE VENTE DE MOBILIER

ET DE

10,000 BOUTEILLES DE VIN BLANC

Provenant du clos de la Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Premier cru des Coteaux de Saumur.

En vertu d'autorisation judiciaire, M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, procédera, le dimanche 8 septembre 1872, et jours suivants, s'il y a lieu, à la vente aux enchères publiques du mobilier qui garnit les logements de la propriété de la Perrière, commune de Saint-Cyr.

On vendra : Lits, couettes, matelas, oreillers, meubles et objets de ménage,

Et environ 10,000 bouteilles de vin blanc de Saint-Cyr, provenant des récoltes des meilleures années.

On paiera comptant, plus 6 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument,

Par A. C. G.

Premier Fascicule : 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

1^{fr}50 LE FLACON PHÉNOL-BOBŒUF 3^{fr}50 LE LITRE

DÉSINFECTANT ANTI-PUTRIDE PRIX MONTYON INSECTICIDE RÉMÔSTATIQUE

Guérit : Brûlures, Coupures, Piqûres, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piétin, Pégio, Sang-de-raie, Typhus, etc. Il assainit : Écuries, Poulaiers, Colombiers, Chenils, etc., qui purge de tous insectes. Paris, 6, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (535)

LE DICTIONNAIRE Historique, Géographique et Biographique DE MAINE-ET-LOIRE

Par M. Célestin PORT,

Paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraisons de 16 pages in-8° à deux colonnes de petit-texte.

Abonnement : un an, 6 francs. — La livraison : 50 centimes.

La dix-huitième livraison est sous presse.

Saumur, imprimerie de P. GODET.